

BIOLEY-MAGNOUX – VOS DECHETS



**Que jette-t-on ?
Où comment ?**

Un abécédaire des déchets



SOUS : www.strid.ch.

Ouverture de la déchetterie :

Mercredi : 18h00 à 18h30

Samedi : 10h00 à 11h00

Surveillants :

Philippe **Perey** 079 218 94 70
Aloïs **Besson** 079 631 39 56

Municipale :

Martine **Perey-Schmidt** 079 583 82 70



Petits-Champs 2 024 424 01 11
1400 Yverdon-les-Bains

lu - ve : 07h00-12h00
13h30-17h00

sa : fermé

veille de fêtes :
fermeture à 16h

Adresses utiles :

Emaüs à Etagnières 021 731 27 28
Caritas Vaud à Lausanne 021 317 59 80
Le Galetas à Le Mont 021 646 52 62

Recommandations concernant le tri des déchets

Les **DECHETS MENAGERS INCINERABLES**, non recyclables, pouvant entrer dans un sac poubelle sont acceptés dans les **SACS BLANCS TAXES**.

- ❖ Eléments en caoutchouc, tuyaux de jardin
- ❖ Pots de yoghourt
- ❖ Textiles et chaussures hors usage ou souillés
- ❖ Bâches et films plastiques utilisés pour les travaux
- ❖ Bouteilles vides de vinaigre ou d'huile
- ❖ Jus de fruits en carton plastifié
- ❖ Pots de crème et de cosmétiques
- ❖ Produits hygiéniques tels que cotons-tiges, lingettes, brosse-à-dent, éponges
- ❖ Sacs d'aspirateur, déchets de nettoyage
- ❖ Emballages et petits objets en plastique, plastiques alimentaires, tels qu'emballage de viande, légumes
- ❖ Couches-culottes, serviettes, tampons hygiéniques
- ❖ Papiers et cartons souillés, tels que mouchoirs, papiers de ménage, cartons de pizza ne sont pas à jeter dans la benne de papier.

Les **déchets encombrants** sont des déchets **ne pouvant être mis dans un sac poubelle de 110 l.**

Rénovation de bâtiment : Les déchets de rénovation ou transformation sont exclus à la déchetterie. Ils doivent être évacués par leurs détenteurs à leurs propres frais. Les déchets générés par des travaux effectués par les entreprises sont éliminés par ces dernières. Les contrevenants seront amendés.

Compost : Merci de trier votre compost et de retirer toutes les matières en plastique. Celui-ci est recyclé dans l'agriculture. Nous vous encourageons à composter un maximum de déchets « **verts** » chez vous.

Agriculture : Emballages en plastique voir avec le responsable à la déchetterie.

Merci de bien vouloir rincer **vos pots souillés** (exemple : nutella, miel) avant de les jeter. Ceci, afin de prévenir des insectes piquants qui envahissent les déchets et nuisent à nos surveillants et utilisateurs de la déchetterie.

Papier-carton : Papiers et cartons souillés, tels que mouchoirs, papiers de ménage, cartons de pizza ne sont pas à jeter dans la benne de papier, mais dans un sac poubelle.

Fer blanc et aluminium

Un nouveau conteneur pour le fer blanc et l'alu sera remplacé un nouveau support ces prochaines semaines



fer blanc et aluminium mélangés

Accepté : boîtes de conserve, couvercles de bocaux, canettes, barquettes, tubes, sprays aérosols vides	Refusé : ferraille, déchets composites : alu/papier, alu/plastique, alu/carton, berlingots, sachets en plastique
---	---

 >> Triés, le fer blanc et l'aluminium permettent la fabrication de nouveaux emballages

STRID Gestion des déchets pour le Nord Vaudois
www.strid.ch
Info-Déchets: Tél. 024 424 01 11

Nouvelles directives concernant les plastiques.

Les plastiques souples ne sont pas recyclables dans l'état actuel des techniques. Ils seront mis dans les sacs taxés.

Les plastiques durs de grandes tailles, sont recyclables mais présentent encore des difficultés logistiques et techniques importantes, la Municipalité propose de les déposer dans la benne des déchets encombrants.

Les flaconnages ou corps creux : Un conteneur sera mis à la déchetterie dans le courant novembre, merci de bien vouloir respecter les consignes et n'y déposer que les flaconnages mentionnés sur le flyer ci-dessous.

« **Seuls les plastiques à corps creux se recyclent** »

Un conteneur sera mis à la déchetterie et merci de bien vouloir respecter les consignes et n'y déposer que les flaconnages mentionnés sur le flyer ci-dessous.



Flaconnages (corps creux)

Accepté :

- **ALIMENTAIRE**, bouteilles de lait, d'huile, de vinaigre, de miel, flacons de mayonnaise, de sauce tomate...
- **FLACONS DE PRODUITS MÉNAGERS ET D'HYGIÈNE**: lessive, adoucissant, shampoing, gel douche...
- **PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER SANS CLASSE DE TOXICITÉ**: détergents pour sols, vitres, inox, carrelages, WC, détartrants...

Refusé :

- **BOUTEILLES PET**, pour soda et eau
- **PLASTIQUES SOUPLES** : sacs et films plastiques, pots de yaourt, barquettes de viande et autres, sachets et recharges, boîtes à œufs en plastiques, vaisselle et couverts jetables, pots de plantes, cageots, boîtes et autres ustensiles
- **POLYSTYRÈNE EXPANSÉ**: Sagex®, Styropor®, chips de protection...

Pour les autres déchets, veuillez vous référer au tableau ci-dessous

 <p align="center">Ordures ménagères</p> <p>Déchets incinérables (non recyclables) pouvant entrer dans un sac poubelle (emballages de lessive, papier souillé, briques de boissons, plastiques,)</p>	 <p align="center">Encombrants incinérables</p> <p>Déchets incinérables ne pouvant être mis dans un sac poubelle de 110 l. (armoires, tables, chaises, moquettes, matelas, bois imprégné, sagex, skis, ...) Tout objet rentrant dans un sac 110 l. doit être déposé dans un sac poubelle taxé</p>
 <p align="center">Papier-Carton</p>  <p>Journaux, enveloppes, imprimés et correspondances, magazines (sans emballage plastique), annuaires téléphoniques Tout le carton d'emballage : boîtes en carton, carton ondulé, enveloppes en carton, papier d'emballage</p>	 <p align="center">Verre</p> <p>Bouteilles à boissons et bocaux. Trier par couleur. En cas de doute, mettre au verre vert</p>
 <p align="center">PET</p> <p>Admis : bouteilles de boissons uniquement, avec logo PET Non admis : bouteilles d'huile et de vinaigre (ordures ménagères)</p>	 <p align="center">Plastique corps creux (plastique dur)</p> <p>Bouteilles et flacons alimentaires: bouteilles de soda, eau, lait, soupe, mayonnaise ... Flacons de produits ménagers: adoucissant, produit vaisselle, shampoing, douche ... Les bouteilles de lait seront si possible retournées chez les grands distributeurs</p>
 <p align="center">Fer blanc</p> <p align="center">Boîtes de conserve</p>	 <p align="center">Aluminium</p> <p>Cannettes, tubes et barquettes. Pas d'emballage composite A séparer soigneusement du fer blanc</p>
 <p align="center">Ferraille</p> <p>Objets non électriques avec plus de 50% de métal. Tous les gros objets métalliques, sommiers, casseroles, outils, vélos, mobilier métallique. Mettre aux encombrants les éléments combustibles (bois, tissu, caoutchouc, ...)</p>	 <p align="center">Capsules Nespresso</p> <p align="center">Uniquement les capsules en alu (en vrac dans le container) SVP ne pas mettre les capsules dans des sacs plastiques</p>
 <p align="center">Huiles</p> <p>Huiles végétales : friteuse, glycérine, salade, machine à coudre Huiles minérales : moteur et engrenage, vidange hydraulique</p>	 <p align="center">Inertes</p> <p>Porcelaine, faïence, vitres, miroirs</p>
 <p align="center">Bois usagé</p> <p align="center">Uniquement bois imprégnés En cas de doute voir avec le responsable</p>	 <p align="center">Textiles</p> <p align="center">Textiles usagés + souliers Container « Textura »</p>
 <p align="center">Compostable + branches</p> <p align="center">Déchets de jardin : déchets ménagers cendres de bois, gazon, feuilles Tout plastique interdit dans le compost Déposer aux endroits indiqués à la déchetterie</p>	 <p align="center">Terre et pierre</p> <p align="center">Voir avec le responsable</p>

En priorité, dans les commerces spécialisés, chez Strid ou à la déchetterie

 <p>Appareils électriques, électroniques et électroménagers</p> <p>Appareils électroniques de bureau et de loisirs (ordinateurs, imprimantes, scanners, téléphones, chaînes Hi-Fi, téléviseurs, etc.)</p> <p>Appareils frigorifiques, cuisinières, machines à laver, aspirateurs, machines à café, fer à repasser, fours micro-ondes, robots ménagers, outillage électrique, jouets, équipements électriques de sport</p>	 <p>Piles et batteries</p> <p>Batteries de véhicules, piles, accumulateurs</p>  <p>Ampoules et néons</p> <p>Ampoules économiques, ampoules au mercure, néons</p>
 <p>Toxiques ménagers</p> <p>Peintures, solvants, spray aérosol, déchets d'encre, antiparasitaires, pesticides</p> <p>Ne jamais les jeter dans la poubelle ou dans la cuvette des WC</p> <p>Ils doivent être neutralisés avant d'être éliminés</p> <p>Le responsable de la déchetterie est à disposition pour tout renseignement</p>	 <p>Médicaments</p> <p>Ne jamais les jeter dans la poubelle ou dans la cuvette des WC</p>
Refusé à la déchetterie	
 <p>Pneus</p>	 <p>Cadavres d'animaux Ne pas enterrer Clos d'équarrissage d'Yverdon-les-Bains 024 425 25 23</p>

Quelques rappels importants

- Le **verre** et l'**aluminium** sont recyclables indéfiniment sans perte de qualité.
- Les bouteilles en **PET** sont recyclables à 95%. (**sauf bouteilles d'huile et vinaigre**)
- Les **piles** contiennent des métaux lourds et des matériaux valorisables. Le prix de vente des piles contiennent une taxe d'élimination (TAR) dans son prix d'achat. Un consommateur jetant ses piles à la poubelle se prive d'un service qu'il a déjà payé !
- Ne **RIEN jeter dans les toilettes ou l'évier**: un seul litre d'huile ou des médicaments périmés peuvent polluer d'importantes quantités d'eau et entraînent des coûts supplémentaires importants pour leur élimination dans les stations d'épuration.
- Il est **INTERDIT de brûler les déchets** dans sa cheminée ou dans un feu en plein air.
- Il est **INTERDIT de jeter ses déchets dans des décharges sauvages**.
- Des **gestes simples permettent de réduire les déchets à la source**, par exemple: consommez l'eau du robinet d'excellente qualité dans nos régions; préférez les produits présentés en vrac pour les fruits et les légumes ou de grandes contenances: maxi paquets ou cubitainers pour les boissons, transportez vos achats dans des sacs réutilisables, utilisez des produits rechargeables.
- N'oubliez pas: les déchets deviennent de la matière première convoitée et permettent d'économiser de grandes quantités d'électricité.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.